
1458 Décret du 25 avril 2019 visant à modifier le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel en vue d'y inclure notamment la bicyclette à assistance électrique

(Moniteur n°135 du 18 juin 2019 p.61788)

Projet de décret n°768 (2018-2019)

Discussion et adoption : séance du 24 avril 2019 CRI n°15 (2018-2019)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2019/13222]

25 AVRIL 2019. — Décret visant à modifier le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel en vue d'y inclure notamment la bicyclette à assistance électrique

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Article 1^{er}. Dans le paragraphe 1^{er} de l'article 7 du décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel, la modification suivante est apportée :

- à l'alinéa 2, les termes « une bicyclette électrique, une trottinette avec ou sans assistance électrique, » sont insérés entre les termes « Est assimilé à la bicyclette, » et « un fauteuil roulant ».

Art. 2. Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} septembre 2019

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 25 avril 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Égalité des Chances et des Droits des Femmes,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,
A. GREOLI

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale,
de la Recherche et des Médias,
J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,

R. MADRANE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

A. FLAHAUT

Note

Session 2018-2019

Documents du Parlement.

- Proposition de décret, n° 768-1
- Amendements en commission, n° 768-2,
- Rapport de commission, n° 768-3.
- Texte adopté en commission, n° 768-4
- Texte adopté en séance plénière, n° 768-5

Compte-rendu intégral.

- Discussion et adoption.

Séance du 24 avril 2019.
